

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 03 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mai, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35.

Étaient présents : Patrick MAUGARS, François BOUTIN, Gloria Le LAY, Gwenaëlle BOUFFARD, Patrice LEROUX, Sébastien BROSSARD, Christel LECLANCHER, Byron FERY, Valérie GLUTRON, Françoise VASSEUR,

Absents : Jean-Marc HAINE, Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT,

Absences excusées : Aurélie MORISSE

Retards : Delphine ISIDORE (arrivée à 18h43)

Valérie GLUTRON est nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars.

2022 - 25 Demande de fonds de concours pour l'achat de jeux pour enfants (parc ludique)

Description synthétique du projet : Achat de jeux pour enfants en vue de créer un parc ludique rue des prés.

Coût du projet : 33 560.60 € HT devis du 05/04/2022 (Qualicité)

Subvention : Le Fond De Concours peut aller jusqu'à 50% HT de la part communale à condition que celle-ci soit minimum de 20%. La demande doit être adressée à l'Agglo pour un passage en conseil communautaire.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander des fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe communale, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, et également l'accord pour la signature de la convention de financement qui correspondra à ce fonds de concours..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à :

- **demander des fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe communale à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure**
- **signer la convention de financement qui correspondra à ce fonds de concours.**

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 1

2022 - 26 Demande de fonds de concours pour l'achat de détecteurs de CO2

Description synthétique du projet : Achat de 8 détecteurs de CO2 pour les écoles.

Coût du projet : 1170 € HT devis n° DE223959-1 (ASDF)

Subvention : Le Fond De Concours peut aller jusqu'à 50% HT de la part communale à condition que celle-ci soit minimum de 20%. La demande doit être adressée à l'Agglo pour un passage en conseil communautaire.

Arrivée de Madame Delphine ISIDORE à 18h43.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander des fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe communale, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, et également l'accord pour la signature de la convention de financement qui correspondra à ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à :

- **demander des fonds de concours dans le cadre de l'enveloppe communale à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure**
- **signer la convention de financement qui correspondra à ce fonds de concours.**

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 2

2022 - 27 Tirage au sort des jurés d'assises

En application de l'article A36-12 du code de procédure pénale, le nombre de jurés constituant la liste annuelle pour le département de l'Eure est fixé à 500. Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, cette liste comprend un juré pour 1.300 habitants. Ainsi, toutes les communes, dont la population atteint le chiffre de 1300 habitants ou le dépasse, doivent désigner leurs jurés.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, le Maire de chaque commune, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté du 4 juin 2020 soit 3 pour la commune d'Incarville.

Monsieur le Maire invite M. FERY Byron, plus jeune membre du conseil, à procéder au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale afin d'établir la liste des jurés d'assises.

Résultat du tirage au sort :

- Madame DUVALLET, épouse LEMAURE, Lydie
- Monsieur MOUSSU Denis
- Monsieur BOQUELET Jean-Christophe

Un courrier sera adressé à ces 3 personnes par le secrétariat de la Mairie.

La séance est levée à 19H28.